

AVENANT DE REVISION DE L'ACCORD DU 15 JUIN 2009 RELATIF AU PLAN D'EPARGNE POUR LA RETRAITE COLLECTIF (PERCO)

Entre le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) établissement public et industriel dont le siège social est situé – Bâtiment le Ponant D – 25 rue Leblanc – 75 015 Paris, immatriculé au registre des sociétés de Paris sous le n° 775 685 019, représenté par Jean-François SORNEIN agissant en qualité de Directeur des ressources humaines et des relations sociales,

Et

Les Organisations syndicales représentatives soussignées, représentées par leurs délégués syndicaux centraux respectifs dûment habilités, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

En application des dispositions des articles L. 3334-1 et suivants du code du travail, un accord conclu par la Direction du CEA et les organisations syndicales représentatives, le 15 juin 2009, a instauré un plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) au CEA.

Ce PERCO a pour objectif de permettre aux salariés du CEA de se constituer en vue de la retraite un portefeuille de valeurs mobilières.

Article 1

Le présent accord constitue un avenant de révision de l'accord du 15 juin 2009 relatif au plan d'épargne pour la retraite collectif. Par le présent accord, les parties signataires conviennent de modifier comme suit les dispositions de l'article 2-1 de l'accord précité :

- le PERCO peut être alimenté par le transfert d'au plus dix jours par an des droits affectés au compte épargne temps.

Article 2

Les autres dispositions de l'accord du 15 juin 2009 relatif au plan d'épargne pour la retraite collectif demeurent inchangées.

JV
JF
PS



Pour le Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives
Signé



Pour l'Union Fédérale des Syndicats du Nucléaire (UFSN/CFDT)
Signé

Pour le Syndicat National de l'Energie Nucléaire (SNEN/CFTC)

Signé le 14/9/2011



Joelque Fernando

Pour le Syndicat des Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Agents de maîtrise et Assimilés de
l'Energie Nucléaire (SICTAM/CFE-CGC)

Signé 14/09/2011



Stefan BRZOSTOWSKI


Pour l'Union Nationale des Syndicats de l'Energie Atomique (UNSEA/FNME/la CGT)

Signé

Pour l'Union Nationale des Syndicats Autonomes/Syndicat Professionnel Autonome des
Agents de l'Energie Nucléaire (UNSA-SPAEN)

Signé

Denis VARLOT



Fait à Paris, le 14 Septembre 2011